

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.602
15 août 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 août 1991, à 10 heures.

Président : M. Horacio Arteaga (Venezuela)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 602ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord prononcer une allocution liminaire. C'est pour moi un honneur d'assumer, au nom du Venezuela, la présidence de la Conférence du désarmement. A cette occasion, je voudrais souligner l'attachement indéfectible du Venezuela et du président de la République Carlos Andrés Pérez à la cause du désarmement, qui dispose, avec la Conférence, d'une instance fondamentale et de premier ordre. Pour nous, tout ce qui est lié aux efforts visant à promouvoir le désarmement, en particulier nucléaire, sous ses aspects divers et complexes, revêt une importance primordiale et, en conséquence, nous continuerons de participer activement à cette tribune ainsi qu'aux autres organes compétents. Le Venezuela croit aux possibilités de la Conférence et à la capacité commune de progresser toujours plus résolument vers les objectifs que nous nous sommes tracés, en fonction des exigences et des espoirs de cette époque vertigineuse.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Stephen Ledogar, des Etats-Unis, ma gratitude et mes sincères félicitations pour l'efficacité, l'habileté et le sens des responsabilités avec lesquels il a présidé les travaux de la Conférence pendant la période qui lui était dévolue. Nous apprécions réellement sa démarche. De même, je tiens à présenter mes remerciements et mes félicitations aux Ambassadeurs Rasaputram, de Sri Lanka, Hyltenius, de la Suède, Batsanov, de l'Union soviétique, et Solesby, du Royaume-Uni, qui ont exercé ces fonctions avec compétence depuis le début de la présente année.

Je tiens à indiquer que je suis prêt à me consacrer entièrement, avec la meilleure volonté, à la tâche qui m'incombe au cours de cette période, qui comprend l'étape de la rédaction et de l'adoption finale du rapport que la Conférence doit présenter à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis certain que je bénéficierai de la précieuse collaboration de tous les distingués délégués et de l'appui toujours efficace du secrétariat, des Ambassadeurs Komatina et Berasategui, dans l'exercice de mes responsabilités, en particulier pour les travaux de rédaction et d'adoption du rapport qui, comme on le sait, reflète le travail intensif qui a été mené à bien cette année.

Nous sommes en présence d'une situation internationale différente de celle qui existait il y a peu d'années. Les faits historiques survenus récemment ont marqué la fin des vieux antagonismes et des intransigeances et ont permis l'apparition de meilleures perspectives pour la paix, la solidarité et l'entente dans le concert des nations. Le dialogue et l'esprit d'ouverture qui caractérisent actuellement la scène mondiale ont contribué à établir des accords de désarmement et des mesures de confiance et doivent favoriser, par un effet d'entraînement, des progrès importants dans ce domaine. Même des crises aussi graves et fâcheuses que la guerre du Golfe ont permis à la communauté internationale de prendre conscience de la menace que représente l'emploi d'armes de destruction massive et de la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour écarter ce danger.

(Le Président)

Nous avons accueilli avec une vive satisfaction le Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques (START) conclu récemment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, après neuf années de négociations laborieuses. Il s'agit là d'un pas très important dans l'histoire des négociations bilatérales sur la maîtrise des armements qui, nous l'espérons, stimulera un climat de plus grande transparence et de confiance accrue dans les relations internationales, ainsi que l'élaboration de futurs instruments de désarmement qui permettront de remplacer la dissuasion nucléaire par une stratégie fondée sur la sécurité commune. Nous formulons également des vœux pour que des accords d'une telle portée aient des répercussions favorables sur les efforts de désarmement déployés avec tant de persévérance sur le plan multilatéral, et concrètement au sein de la Conférence du désarmement.

On espère toujours que le message transmis par la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire de son rapport annuel signalera des progrès dans les négociations effectuées sous son égide. En l'occurrence, il y a lieu de constater que l'on a enregistré des progrès réels dans l'examen de la question des armes chimiques. Dans le cadre de ces négociations, il apparaît important que l'interdiction de l'emploi ait été incluse dans le mandat du Comité spécial, de même que dans les parties pertinentes du projet de convention, et que des dispositions aient été prévues pour une destruction totale des armes chimiques. Nous reconnaissons la tournure encourageante qu'ont prise ces négociations après la décision du Gouvernement des Etats-Unis de ne pas employer d'armes chimiques contre aucun pays, en aucune circonstance, et de détruire tous ses arsenaux de ces armes. Comme il est stipulé dans son mandat, le Comité spécial sur les armes chimiques doit intensifier ses travaux en vue de parvenir en 1992 à un accord définitif au sujet de la convention. Je tiens à encourager toutes les délégations qui continuent à s'efforcer de réaliser cet objectif.

S'agissant des autres points de l'ordre du jour, je dois ajouter qu'on a établi dans les comités concernés une nouvelle méthode de travail qui a permis de mieux évaluer les divers aspects liés aux questions examinées. Je pense que ces travaux pourront permettre de procéder par la suite à une analyse plus poussée en vue d'adopter des mesures.

Les réunions officieuses relatives aux points 2 et 3 de notre ordre du jour, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements nucléaires, ont récemment pris fin. Au cours des débats, les diverses positions ont été exposées en détail et d'importantes informations ont été données sur diverses initiatives offrant un intérêt particulier.

Je ne saurais passer sous silence les consultations tenues par l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Elles constituent sans aucun doute une base de travail appropriée pour l'examen futur de cette question.

Par ailleurs, les consultations entreprises au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence ont été utiles pour clarifier les positions et permettre d'examiner la question avec plus d'attention.

(Le Président)

Je voudrais souhaiter un plein succès aux présidents des divers comités dans leur processus de négociation et d'adoption de leurs rapports respectifs. Je reste à leur entière disposition pour collaborer avec eux dans toute la mesure possible. Il convient d'utiliser au maximum le temps dont nous disposons pour progresser dans l'examen de nos travaux.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada - en sa qualité de Président du Comité spécial des armes radiologiques -, et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais exprimer la satisfaction particulière qu'a ma délégation de voir, en votre personne, le représentant d'un grand pays américain accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Je ne suis certainement ni le premier ni le dernier diplomate argentin à avoir l'honneur et le plaisir de travailler sous votre direction. J'ai été témoin de la manière dont votre vaste expérience diplomatique s'est fait sentir sur le plan régional, lorsque vous avez occupé le poste de vice-ministre des affaires extérieures du Venezuela, et nous sommes pleinement convaincus que nos négociations bénéficieront, en cette dernière étape, des effets de votre personnalité, de votre expérience et de votre professionnalisme.

Voilà un peu plus d'un an que nous avons inauguré, en association avec la délégation de la République fédérative du Brésil, la pratique d'interventions conjointes sur des questions de fond qui nous intéressent l'une et l'autre. A cette occasion, il m'a été donné de formuler quelques considérations générales communes, relatives au premier point de l'ordre du jour.

Au début de la présente session, l'Ambassadeur Rubens Ricupero - dont je regrette beaucoup l'absence - avait pris la parole à la Conférence au sujet de la Déclaration sur la politique nucléaire commune, signée par les présidents de nos deux pays, à Foz de Iguazú, en novembre 1990. A cette occasion, l'Ambassadeur du Brésil avait déclaré que les mécanismes et les procédures communs établis par nos pays respectifs dans le domaine nucléaire étaient le corollaire et le résultat naturel d'une coopération large, stable et très étroite qui englobait tous les domaines pertinents. Ces progrès démontraient à leur tour qu'il était possible de renforcer la confiance dans le domaine nucléaire au moyen d'une coopération étroite sur les plans technique et politique, fondée sur l'ouverture et la transparence.

J'aimerais ce matin indiquer, en parlant de nouveau au nom de nos deux délégations, que, conformément à la première étape prévue dans la déclaration susmentionnée, les présidents Menem et Collor ont signé, le 18 juillet 1991, dans la ville de Guadalajara (Mexique), à l'occasion de la récente réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays latino-américains,

(M. García Moritán, Argentine)

l'Accord entre la République argentine et la République fédérative du Brésil concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Sur le plan pratique, il est créé officiellement un système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui a pour objet de vérifier le respect des engagements pris, ce qui inclut en particulier le contrôle de toutes les matières nucléaires dans toutes les activités nucléaires des deux pays. Pour administrer ce système commun, l'Accord institue une autorité de contrôle, l'Agence Brésil-Argentine de comptabilité et de contrôle. L'Agence possédera deux organes, un de caractère politique, la Commission, qui supervisera le fonctionnement global du système, et un autre de nature technique, le Secrétariat, qui coordonnera les actions nécessaires à l'obtention d'informations, à l'exécution d'inspections et en traitement des données recueillies.

En outre, comme preuve complémentaire et je crois irréfutable des fins pacifiques des programmes nucléaires des deux pays, nous sommes en train de négocier un accord commun de garanties avec l'AIEA.

Le Brésil et l'Argentine entendent que de telles initiatives constituent une garantie intégrale, suffisante et vérifiable des objectifs pacifiques de leurs programmes nucléaires. Toutefois, étant donné l'importance qu'ils attribuent au Traité de Tlatelolco, les deux pays adopteront des initiatives propres à permettre son entrée en vigueur complète, y compris des démarches tendant à en actualiser et à en améliorer le texte.

Pour qu'il puisse entrer en vigueur, il convient que l'Accord entre la République argentine et la République fédérative du Brésil sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à fins exclusivement pacifiques soit approuvé par les pouvoirs législatifs respectifs; le texte de cet Accord sera diffusé à la Conférence en temps opportun. Nous pouvons dire que l'Accord renforce, par un instrument juridiquement contraignant, la relation particulière de coopération qui existe entre nos pays dans le domaine nucléaire. Dans ce contexte, il convient d'indiquer que le régime institué par l'Accord sera complété par des mesures concernant l'intégration économique, qui auront pour objet la libre circulation des matières et des équipements nucléaires entre nos deux pays.

Cette question revêt également une signification particulière, dans la mesure où elle fait partie intégrante d'un projet plus vaste de développement qui englobe tous les domaines de production des deux pays et qui s'étend, dans le cadre du Mercosur, le Marché commun du Sud, à l'Uruguay et au Paraguay. Dans cet effort, qui suppose de dépasser définitivement le sous-développement, nous accordons la priorité qui convient aux programmes scientifiques et technologiques. Aujourd'hui, nous sommes pleinement satisfaits d'avoir mis sur pied un instrument qui constitue une réponse adéquate aux préoccupations légitimes que peuvent susciter les technologies de pointe qui ont une double application.

Cet exemple de coopération internationale indique comment il est possible de trouver le chemin d'échanges plus vastes, de façon que les technologies de pointe ne soient plus le privilège de quelques-uns. En ce sens, le vaste processus d'intégration entre l'Argentine et le Brésil et son extension

(M. García Moritán, Argentine)

aux autres pays de la sous-région démontrent, à notre avis, comment il est possible de concilier la possession indispensable de technologies de pointe avec l'existence d'un cadre régional stable, prévisible et exempt de soupçons du point de vue de la sécurité.

Les hasards du temps et de l'histoire nous ont fourni l'occasion inespérée d'être les protagonistes d'un monde caractérisé par une interdépendance et une intégration croissantes. Les facteurs économiques et industriels, et les effets transnationaux de la technologie, ont tissé un réseau d'intérêts communs et de mesures de confiance qui nous permettent de faire face, sur le plan multilatéral, aux problèmes politiques qui naissent dans des contextes différents.

Du point de vue de l'Argentine et du Brésil, ce panorama suppose la recherche d'un consensus international clair dans des domaines clés. En matière de science et de technologie, il nous paraît essentiel de commencer une analyse approfondie sur la base de critères plus conformes à l'époque actuelle. Nous avons exprimé ces vues dans un document conjoint qui a été présenté à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Il semble qu'un processus allant dans ce sens exige, d'une part, de faire face aux questions qualitatives posées par les armes de destruction massive; d'autre part, que l'on se mette d'accord sur des principes directeurs équilibrés qui prennent en considération les aspects naissants de la double utilisation de toute technologie et qui, en même temps, n'affectent pas les nécessités du développement continu, de l'application et du transfert des nouvelles technologies, non plus que les exigences économiques et industrielles que cela implique.

Comme nous sommes en train de le démontrer dans notre cadre régional, nous pensons qu'il est possible de parvenir à créer des mécanismes de confiance appropriés, destinés à renforcer la sécurité internationale par des actions mutuellement complémentaires et basées sur un système effectif de coopération en matière de technologies de pointe.

Dans le lexique politique de notre époque, le mot changement apparaît comme une constante. Il en existe un autre, que l'on prononce peut-être moins souvent, mais qui revêt une priorité spéciale en matière de sécurité, à savoir la stabilité. Ces deux concepts suggèrent que le changement, qui doit être encouragé et accompagné, a besoin d'une dose indispensable de stabilité mondiale pour pouvoir produire un cadre adéquat de paix et de sécurité. Dans cet ordre d'idées, nous croyons qu'à l'indispensable progrès régional doit correspondre une harmonisation au niveau universel. Le système de sécurité collective qu'ont imaginé les auteurs de la Charte des Nations Unies a aujourd'hui, selon nous, la possibilité de prendre une forme concrète. Il s'agit ni plus ni moins que de le définir et de le mettre en marche de façon équilibrée, peut-être au sein même de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour la déclaration qu'il a faite au nom de sa délégation et de la délégation brésilienne, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je prends la parole aujourd'hui pour plusieurs raisons. En premier lieu, pour vous féliciter de tout coeur, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Je vous remercie des paroles aimables que vous m'avez adressées il y a quelques instants à propos de mon mandat qui vient de s'achever. Le vôtre sera plus long et plus difficile, mais vous êtes à n'en pas douter exactement le diplomate qu'il faut, doué des qualités voulues, pour nous orienter et nous diriger avec la précision requise. Comme je l'ai dit dans ma déclaration de clôture la semaine dernière, mon appui et celui de ma délégation vous sont pleinement acquis alors que vous allez assumer cette importante responsabilité durant les mois à venir.

En deuxième lieu, je voudrais présenter un document des Etats-Unis qui porte sur un exercice national d'inspection expérimentale par mise en demeure qui a été réalisée l'an dernier aux Etats-Unis dans une installation de production chimique commerciale. Cette activité s'inscrit dans la série d'inspections que le Gouvernement des Etats-Unis effectue dans des installations commerciales et gouvernementales. Sans m'appesantir pour le moment sur les enseignements tirés de cette expérience fructueuse, je me contenterai de noter que le document a été remis au secrétariat afin d'être diffusé comme document officiel de la Conférence. Il devrait donc vous parvenir sous peu.

En troisième et quatrième lieux, mes remarques d'aujourd'hui porteront sur les armes chimiques et sur la rédaction du rapport de la Conférence qui est en cours. Bien que cette dernière question soit plus immédiate au regard du temps limité dont nous disposons, je commencerai par aborder le domaine le plus essentiel à cette heure, l'achèvement d'une convention sur les armes chimiques d'ici 1992.

Depuis que le président Bush a annoncé le 13 mai dernier son initiative concernant les armes chimiques, le Comité spécial chargé de cette question a accompli des progrès importants. L'article premier du projet de convention interdit maintenant explicitement l'emploi de ces armes contre quiconque, en toutes circonstances. A l'article IV, il ne se pose plus de questions quant à l'obligation d'achever la destruction des armes chimiques dans les dix ans qui suivront l'entrée en vigueur de la convention. L'accord semble sur le point de se faire en vue de placer les articles X et XI dans l'appendice I du texte évolutif, et nous devrions pouvoir faire de même dans le cas de l'article VI, auquel des améliorations seraient apportées. Nous sommes maintenant en plein examen de l'inspection par mise en demeure, qui est peut-être le point le plus épineux de la convention. Nous pensons également que le texte évolutif reflétera des progrès dans un certain nombre d'autres domaines, tels que la juridiction et le contrôle.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

Gardant notre objectif à l'esprit, je vous propose de prendre, en connaissance de cause, la décision de consacrer toute notre énergie aux grandes questions qui restent pour 1991. A mon sens, elles sont à l'heure actuelle au nombre de quatre : les inspections par mise en demeure, la vérification dans l'industrie chimique, la composition et le processus de prise de décision du Conseil exécutif, et l'universalité. J'aborderai chacune de ces questions tour à tour.

Vous n'êtes pas sans savoir que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et l'Australie ont présenté le mois dernier une nouvelle façon d'aborder les inspections par mise en demeure, afin que la Conférence puisse enfin résoudre cette question essentielle. Les quatre délégations se sont efforcées d'une part de trouver le juste équilibre entre l'accès nécessaire à toute vérification efficace et la nécessité de protéger les activités sensibles ne se rapportant pas aux armes chimiques, et d'autre part d'éviter tout risque d'usage abusif des dispositions relatives aux inspections par mise en demeure.

Le régime que nous proposons tient dûment compte des intérêts de sécurité des Etats parties. Il renforcera les chances de voir la convention universellement respectée et, lorsqu'il entrera en vigueur, donnera à l'Inspectorat international la capacité d'enquêter sur les faits. Il dissuadera les éventuels contrevenants et offrira dans le même temps aux Etats parties une protection raisonnable de leurs activités légitimes.

Nul texte n'est parfait. Nous avons dûment pris acte des avis formulés sur cette proposition au sein du Comité spécial. Nous sommes encouragés par l'assentiment général que recueille à ce jour dans nos discussions le concept d'accès réglementé progressif aux sites inspectés. Nous sommes conscients que certaines délégations préféreraient des dispositions plus contraignantes concernant l'accès et que d'autres souhaiteraient voir des mécanismes plus stricts pour protéger les sites sensibles. Nous sommes également heureux de voir que notre proposition a suscité un débat théorique utile sur le rôle du Conseil exécutif. Beaucoup reste à faire mais nous ne doutons pas de parvenir à un consensus sur cette question essentielle.

Pour ce qui est de la surveillance de l'industrie chimique, la proposition, faite en juillet par huit délégations de pays non alignés, a été un gros progrès. Elle reprend les principales caractéristiques du régime actuellement défini à l'article VI du texte évolutif, mais remédie à une lacune importante qui aurait permis à de nombreuses installations concernées d'échapper à l'inspection. Suite à la proposition de ces huit délégations, les membres du Comité spécial sont pratiquement parvenus à un consensus visant à étendre à toutes les installations capables de fabriquer des armes chimiques les dispositions relatives à la surveillance prévues à l'article VI. Il reste à définir les limites de cette industrie et à exclure les installations qui ne constituent pas un risque, ainsi qu'à élaborer le régime d'inspection; mais nous estimons que l'appendice I du texte évolutif devrait refléter l'accord général visant à englober lesdites installations.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

Le processus de sélection des installations à inspecter a fait l'objet d'un débat animé. La délégation des Etats-Unis et beaucoup d'autres avec elle estiment que ce processus de sélection doit refléter les intérêts de sécurité. Les installations à inspecter se chiffrant à plusieurs milliers, les Etats parties doivent jouer un rôle dans leur désignation. Cette démarche n'est pas une inspection par mise en demeure déguisée. Il s'agit d'inspections de routine qui seront conduites en conséquence. Nous comprenons les préoccupations d'autres délégations face aux risques d'abus liés au processus de sélection nationale et nous estimons qu'il faut prévoir des sauvegardes, par exemple des limites convenues, au nombre annuel d'inspections dans un Etat donné. Nous apprécions les travaux menés par le Président du Groupe B sur cette question et nous étudierons avec soin la formule qu'il propose.

Certaines délégations ont prétendu que la question de la composition et du processus de décision du Conseil exécutif ne pouvait être réglée qu'à la fin des négociations. Nous estimons au contraire qu'un large consensus se dégage parmi les membres du Comité spécial et qu'un accord sur la structure et le fonctionnement de cet organe exécutif essentiel nous aidera à régler d'autres questions plus importantes quant au fond. Bon nombre de délégations sont en faveur d'un conseil exécutif d'environ 20 à 25 membres. Le processus de sélection ferait intervenir à la fois des critères géographiques et des critères propres à l'industrie. Les décisions sur des questions de fond se prendraient à une majorité qualifiée. Plusieurs délégations ont déjà fait connaître leur point de vue sur le conseil exécutif et nous espérons que le Groupe de travail C pourra se saisir de cette question immédiatement.

La quatrième grande question sur laquelle je veux m'arrêter est celle de l'universalité. Comment la Conférence peut-elle structurer la convention pour encourager tous les Etats à y adhérer ? Je tiens à dire que je suis en accord avec mon distingué collègue de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán, qui, la semaine dernière, a précisé qu'une convention sur les armes chimiques était avant tout un accord de sécurité.

D'autres délégations ont souligné qu'il était nécessaire d'inclure des restrictions et des mesures de dissuasion destinées aux pays qui, après un délai raisonnable, choisissent de rester en dehors de la convention. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Nous avons proposé qu'après une période de transition appropriée, les modalités du commerce des produits chimiques pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques défavorisent les Etats non parties à la convention. Notre proposition exigera des Etats parties qu'ils refusent d'avoir des échanges commerciaux dans ce domaine avec tous les Etats qui n'adhèrent pas à la convention dans un délai raisonnable. Ces dispositions ont un rapport direct avec l'objectif central de l'instrument et la sécurité des futurs Etats parties. Partant de ce principe, nous vous demanderons d'appuyer notre démarche.

Il y a encore une question que je voudrais examiner aujourd'hui. Il s'agit du problème de longue date des armes chimiques "anciennes" ou "abandonnées", qui n'est pas à l'heure actuelle un obstacle majeur à l'achèvement de la convention. Il n'en deviendra pas un s'il peut être résolu rapidement. Toutefois, nous devons nous y attaquer.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

Nous admettons que cette question soulève un certain nombre de problèmes différents, tous très sensibles d'un point de vue politique. A titre d'exemple, les réactions négatives du public face à l'idée de qualifier ces armes d'"armes chimiques" dans la convention ont suscité quelques inquiétudes. Le terme "armes chimiques" a un très grand impact émotionnel et politique et risque de donner lieu à des malentendus dans le public. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait utile d'envisager la possibilité d'une approche différenciée vis-à-vis des déclarations exigées aux termes de la convention. Cela permettrait de ne pas regrouper des situations différentes sous la même rubrique d'"armes chimiques".

Une autre préoccupation tient à la responsabilité de la destruction lorsque des armes chimiques fabriquées par un Etat sont découvertes sur le territoire d'un autre Etat. Le mieux serait que ces questions soient réglées par les deux Etats concernés. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser un vide juridique qui permettrait à un Etat de conserver des armes chimiques sur son territoire si elles n'ont pas été enlevées ou détruites par l'Etat qui les détient.

Malheureusement, la plus grande partie du débat intervenu sur ces questions a eu lieu sans que l'on dispose des informations nécessaires. A mon avis, la Conférence ne peut plus travailler sur la base de rumeurs et de conversations de couloir. Nous prions instamment les gouvernements qui ont des problèmes avec les armes chimiques anciennes et abandonnées de nous fournir des informations techniques sur la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Cela pourrait être fait par exemple pendant la réunion des experts en matière de destruction qui se tiendra cet automne. Nous estimons que ces informations non seulement nous aideront à clarifier la situation, mais aussi encourageront des initiatives concertées en vue de veiller à ce que ces armes soient éliminées sans danger. A cet égard, je tiens à rappeler l'offre des Etats-Unis, qui se proposent d'apporter une assistance technique en matière de destruction des armes chimiques à tout Etat qui se heurte à ce problème.

A propos des informations à fournir, un certain nombre de participants aux négociations n'ont pas encore indiqué s'ils possédaient ou non des armes chimiques. Nous leur demandons de le faire pour que les membres de la Conférence puissent évaluer précisément l'ampleur du problème lié aux armes chimiques.

Je voudrais maintenant examiner avec vous l'état actuel de nos négociations. Comme je l'ai dit plus tôt, beaucoup des questions sur lesquelles nous avons progressé cet été apparaissaient, dans le document présenté au printemps dernier par le Président du Comité spécial des armes chimiques, comme les questions essentielles qui devaient retenir l'attention politique et qui pourraient, en fin de compte, devenir les éléments d'une éventuelle solution globale.

Au début de l'été, les Etats-Unis ont pris des initiatives importantes sur bon nombre de ces questions essentielles, notamment en ce qui concerne le droit de représailles, le chiffre de 2 % que nous avons proposé pour réaliser

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

l'universalité et les articles X et XI. De plus, nous avons présenté des dispositions concernant les inspections par mise en demeure et nous sommes prêts à discuter du Conseil exécutif et de la question des coûts.

Compte tenu de ce qui précède, j'avoue avoir été quelque peu déçu ces derniers jours tant sur le fond que sur la procédure. Diverses délégations ont proféré des menaces, prétendant que si elles n'obtenaient pas ce qu'elles voulaient dans un article, elles feraient de l'obstruction sur un autre article. Ce "lien" tactique dénué de toute raison profonde ne peut qu'inciter à des mesures de rétorsion concrètes.

A ce stade de nos négociations, si nous voulons avoir une convention sur les armes chimiques en 1992, nous estimons que toutes les propositions sérieuses, en particulier celles qui bénéficient d'un large soutien, devraient être reflétées dans l'appendice I du texte évolutif et être assorties, si nécessaire, de notes de bas de page et/ou de crochets. Il est temps de mettre fin aux discussions générales sans objectif précis. Si nous voulons trouver des solutions à ces questions, le meilleur point de départ est le texte proposé, actuellement pour la convention. Cessons de nous quereller sur l'insertion de tel ou tel document dans d'autres appendices. Nous pourrions alors axer nos efforts sur le libellé proprement dit du traité proposé, rechercher des compromis lorsque cela est possible et, dans le cas contraire, trouver des solutions de rechange sur le plan politique.

Permettez-moi d'ajouter que nous sommes déçus de voir qu'un petit nombre de délégations fait obstacle à un accord sur un programme de travail visant à confirmer le Comité des armes chimiques dans ses fonctions jusqu'en janvier prochain. Mon gouvernement a du mal à comprendre cette position car il serait ainsi possible de "boucler" les négociations et de parvenir à une convention l'année prochaine. Ma délégation ne considère pas que cette question est close et continuera d'insister pour que les travaux relatifs à la convention sur les armes chimiques se poursuivent pendant les huit semaines pendant lesquelles siégeront la Conférence d'examen de la Convention sur les armes bactériologiques ainsi que la Première Commission dans le cadre de ses séances consacrées au désarmement. A cet effet, nous demandons à tous les pays siégeant à la Conférence d'augmenter, autant que de besoin, le nombre de leurs représentants.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, j'ai indiqué les domaines sur lesquels, à mon sens, nous devrions axer nos travaux ainsi que la méthode que nous devrions adopter. Avant de conclure sur le sujet des armes chimiques, permettez-moi de lancer une mise en garde. J'ai ouï dire que d'aucuns, dans cette salle, croyaient qu'après la guerre du Golfe et l'opération "Tempête du désert", les Etats-Unis étaient moins intéressés par une convention sur les armes chimiques. Selon cette thèse, nous aurions démontré que nous pouvions répondre avec les armes de notre arsenal classique à un agresseur qui disposerait d'armes chimiques et que nous avions, avec l'Union soviétique, réglé le problème de nos stocks importants d'armes chimiques et des exigences de sécurité dans le cadre de nos accords bilatéraux.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

Cette argumentation est fausse. La sécurité des Etats-Unis sera renforcée par la convention. Bien plus, les Etats-Unis ont, de par le monde, des alliés et des amis dont la sécurité, y compris la sécurité contre des attaques chimiques, leur est vitale. L'accord bilatéral entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, signé par les présidents Bush et Gorbatchev le 1er juin dernier, est intrinsèquement lié à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Nous poursuivrons donc nos travaux avec la même assiduité pour parvenir ici à un accord.

Toutefois, il serait aussi erroné de croire que les Etats-Unis et leurs alliés tiennent plus que les autres membres de la Conférence à voir aboutir une convention sur les armes chimiques et, qu'en conséquence, un nombre croissant de dispositions n'ayant aucun rapport avec les armes chimiques peuvent être ajoutées au traité dans l'espoir que nous continuerons de faire des concessions. Nous ne sommes pas demandeurs dans ces négociations. La conclusion d'une convention sur les armes chimiques renforcera la sécurité de tout Etat qui deviendra partie à cet instrument. C'est un objectif louable et important que nous ne devons pas perdre de vue.

Permettez-moi d'aborder maintenant un domaine dans lequel nos résultats ont été nettement moins brillants, à savoir la rédaction du rapport annuel de la Conférence. Nous risquons de perdre la maîtrise de ce processus. J'estime que nous passons trop de temps (environ trois semaines sur 24 semaines de travail) et dépensons trop d'argent (bien plus de 1 000 dollars E.-U. par page) pour la rédaction du rapport. Il est temps d'envisager des réformes.

Récemment, lorsque j'assumais la présidence de la Conférence, j'ai vraiment essayé de réduire le temps consacré à la rédaction du rapport de la Conférence pour en consacrer davantage aux négociations sur les armes chimiques. J'ai proposé de rédiger un rapport relativement bref, compte tenu des exigences de l'article 45 du règlement intérieur, ce qui aurait supprimé la compilation des points de vue politiques des différents groupes sur chaque point de l'ordre du jour, c'est-à-dire la partie de la rédaction du rapport la plus controversée, mais la moins rentable et celle qui prend le plus de temps. Elle reproduit des informations disponibles ailleurs et suscite beaucoup d'altercations politiques qui relèvent plus de l'Assemblée générale que de l'organe de négociation plus concret qui est le nôtre. De plus, le secrétariat de la Conférence a demandé de raccourcir la partie du rapport consacrée aux armes chimiques en abandonnant l'appendice II, ce qui permet d'économiser une somme d'argent importante.

Ces objectifs ont bénéficié d'un large soutien, mais certains participants ont affirmé avec insistance qu'on ne saurait changer des habitudes auxquelles ils sont attachés. Seuls jusqu'ici le Comité spécial des armes radiologiques et celui de l'espace ont fait des efforts pour raccourcir leurs rapports ou éliminer les querelles politiques. Partout ailleurs, la situation est restée la même ou est devenue pire. Les projets de rapport des comités sur les garanties négatives de sécurité et sur l'interdiction des essais nucléaires sont déjà très politisés, empreints parfois d'une rhétorique qui rappelle les grandes heures de la guerre froide. Dans le projet de rapport du Comité sur l'interdiction des essais nucléaires, un groupe régional a opté

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

pour un compte rendu in extenso dans lequel il tente d'inclure plus de huit pages entières vantant ou étayant ses points de vue. Il est allé jusqu'à dénaturer les faits et donner une interprétation erronée des points de vue d'autres délégations. Le Groupe occidental n'a pas eu d'autre choix, par souci de précision et d'équilibre, que de rédiger lui-même huit pages et de les soumettre à d'après négociations. Je n'en dirai pas plus sur les efforts faits pour raccourcir la tâche fastidieuse que représente la rédaction du rapport de la Conférence afin de consacrer plus de temps aux armes chimiques.

Lorsque j'occupais votre poste, Monsieur le Président, ma position me dictait d'agir équitablement et de tenir compte dans l'exercice de mes fonctions des points de vue de tous les membres et de tous les groupes de la Conférence. Dans une certaine mesure, j'ai dû pendant cette période mettre en veilleuse mes attributions sur le plan national ainsi que les objectifs de mon pays. Ce n'est plus le cas maintenant. Il est peut-être trop tard pour espérer changer radicalement le processus de rédaction du rapport, mais je propose d'essayer de nous atteler à des tâches moins politisées et plus rentables. Plus précisément, je voudrais prier instamment les présidents des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité et sur l'interdiction des essais nucléaires d'essayer de limiter les déclarations de politique générale de chaque groupe à une ou deux pages au plus. Cette limitation devrait aussi s'appliquer aux rapports sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, sur la prévention de la guerre nucléaire et sur le programme global de désarmement.

Ma délégation est prête à refuser de se joindre au consensus sur ces parties de fond du rapport de la Conférence qui sont controversées et déséquilibrées et ne traduisent pas les faits.

Il s'agit là de mesures draconiennes. Toutefois, à l'heure où nous essayons de négocier un traité mondial important, j'estime qu'elles sont absolument essentielles. A l'unanimité, nous nous sommes fixés une date limite pour conclure une convention sur les armes chimiques d'ici à 1992. Nous avons inscrit cet objectif dans le mandat révisé du Comité spécial des armes chimiques. Pourtant, nous laissons la routine de nos travaux nous emporter dans des débats stériles sur la rédaction du rapport, qui rappellent une époque révolue.

Je demande donc ici même que l'on raccourcisse les parties discutables des rapports des comités de cette année en les limitant aux vues de chaque groupe, et que l'on inscrive la question de la rédaction du rapport de la Conférence à l'ordre du jour des consultations à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence qui se tiendront l'année prochaine. Nous devons élaborer un rapport plus court, moins coûteux et plus utile, qui puisse véritablement être lu. Le rapport actuel ne répond pratiquement à aucun de ces critères.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Robertson, qui va présenter, en sa qualité de Président du Comité spécial des armes radiologiques, le rapport de cet organe subsidiaire qui a été diffusé sous la cote CD/1099.

M. ROBERTSON (Canada) (traduit de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois qu'un membre de notre délégation prend la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs précédents qui vous ont félicité à cette occasion et de vous assurer également que les membres de la délégation canadienne sont désireux et seraient très heureux de vous aider dans l'exercice de vos fonctions. Vous avez devant vous un très long mandat de président jusqu'à la reprise des travaux de la Conférence du désarmement en 1992 et il vous incombera, entre autres, de veiller à ce que les travaux relatifs à la convention sur les armes chimiques se poursuivent et progressent pendant l'intersession. Tous nos vœux de succès vous accompagnent.

Je voudrais maintenant dire quelques mots en ma qualité de président du Comité spécial des armes radiologiques et je suis heureux de présenter le rapport de cet organe, dont vous êtes maintenant saisi sous la cote CD/1099.

Le Comité spécial des armes radiologiques a été l'un des deux comités reconstitués au début de la session de la Conférence et je crois comprendre qu'il est le premier à soumettre son rapport à la Conférence. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une d'elles est l'esprit très positif de coopération et le professionnalisme tout à fait remarquable dont ont fait preuve les délégations tout au long de la session pendant notre examen de ce point de l'ordre du jour. Une autre raison tient à la reprise rapide, au début de nos travaux, de la méthode des deux volets que nous avons adoptée pour l'examen de cette question. Dans le cas du volet A, il s'agissait de reprendre rapidement les travaux sur les projets d'articles d'une convention relative à l'interdiction des armes radiologiques et dans le cas du volet B, de poursuivre l'examen des éléments qui pourraient avoir un rapport avec l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires.

Une autre raison encore, qui fait que nous avons présenté aussi rapidement notre rapport, tient à l'énergie et aux grandes compétences des coordonnateurs responsables des deux volets, M. Scott Omene du Nigéria et M. Gueorgui Dimitrov de la Bulgarie. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance et celle des membres du Comité spécial car tous les deux ont bien travaillé.

Enfin, un autre facteur significatif explique pourquoi les travaux du Comité spécial ont bien progressé : c'est le fait qu'ils s'appuient sur des textes présentés lors des années précédentes. Le débat général prend donc peu de temps et le plus gros du travail peut être ensuite confié aux deux groupes de contact.

(M. Robertson, Canada)

Quel est notre bilan pour cette année ? D'une manière générale, du moins si nous faisons une comparaison avec les progrès spectaculaires que nous avons enregistrés dans d'autres domaines du désarmement, et auxquels nous avons chaleureusement applaudi, nous pourrions avoir l'impression d'avoir marqué bien peu de points. Toutefois, en adoptant régulièrement une démarche par étapes, certes un peu longue, pour l'examen des questions dont il était saisi, le Comité spécial a fait des progrès relatifs.

S'agissant des projets d'articles d'une convention sur l'interdiction des armes radiologiques, il existe maintenant dans le texte une autre proposition pour ce qui est du champ d'application et des définitions. Les délégations pourront étudier cette proposition pendant l'intervalle entre les sessions. De nouveaux textes concertés ont été également rédigés en vue des amendements et des conférences d'examen, et les dispositions concernant la vérification et le respect ont encore été affinées.

S'agissant des éléments possibles d'une convention sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, je voudrais avant tout souligner qu'aucun progrès n'a été fait sur la question cruciale du champ d'application d'une éventuelle convention, c'est-à-dire sur le fait de savoir quelles installations seraient protégées. A l'évidence, cette question mérite encore réflexion. Toutefois, les éléments touchant au registre et à certaines parties des mécanismes touchant la vérification et le respect ont encore été affinés et précisés.

Dans ses conclusions, le Comité spécial a recommandé à la Conférence de prendre une décision sur la reconstitution rapide du Comité l'année prochaine. En tant que président sortant, je souscris pleinement à cette recommandation.

Pour terminer, je voudrais remercier de nouveau toutes les délégations pour leur contribution aux travaux du Comité spécial et leur soutien à la présidence pendant toute l'année. Permettez-moi aussi de féliciter encore les deux coordonnateurs des groupes de contact, MM. Omene et Dimitrov. Je tiens aussi à remercier tous les membres du secrétariat de leur soutien et de leur aide.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes radiologiques pour la présentation du rapport du Comité ainsi que pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je voudrais exprimer à M. Robertson nos félicitations pour la manière dont il a dirigé les travaux de cet organe subsidiaire, qui a permis de parvenir rapidement au consensus sur le rapport qu'il vient de présenter. J'ai l'intention de présenter ce rapport, publié sous la cote CD/1099, pour adoption par la Conférence lors de notre prochaine séance plénière, le jeudi 22 août.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ambassadrice Solesby.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à ce poste. Nous connaissons tous parfaitement votre vaste expérience et vos capacités et nous sommes tous convaincus que vous conduirez avec sagesse nos travaux durant les semaines qui restent et pendant l'intersession.

Aujourd'hui, je voudrais faire, au nom du Groupe occidental, une déclaration sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. En ce moment d'évolution profonde et rapide, le Groupe occidental continue d'accorder une grande importance aux questions dites nucléaires de l'ordre du jour. Nous nous réjouissons des débats qui ont eu lieu ici même sur le désarmement nucléaire, estimant qu'ils contribuent utilement à renforcer la sécurité et la stabilité internationales à l'ère nucléaire. Toutefois, le Groupe occidental continue de penser que la prévention d'une guerre nucléaire ne peut être abordée de façon satisfaisante que dans le contexte plus large de la prévention de la guerre en général. La question qui se pose véritablement est de savoir comment maintenir la paix et la sécurité internationales à l'ère nucléaire. La prévention de la guerre à l'ère nucléaire doit être la préoccupation de tous, et ne doit pas seulement relever de la responsabilité de certains Etats ou alliances militaires. Les événements tragiques qui ont eu lieu cette année dans le Golfe en ont été la triste illustration.

Les temps changent, et de façon peut-être plus positive qu'à aucun moment de l'histoire. Mais une période de changement est inévitablement une période d'incertitude, de trouble et de crainte aussi bien que d'espoir. Notre mission à tous est de nous assurer que ce changement emprunte des voies pacifiques et positives. L'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest et dans d'autres régions donne à penser qu'un progrès réel est possible dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Les changements en cours nous rapprochent de la réalisation de l'objectif d'un monde plus juste, plus humain et plus démocratique. Si elles se maintiennent, ces tendances renforceront les chances d'une amélioration fondamentale des relations internationales, condition préalable à tout progrès réel non seulement dans le domaine du désarmement nucléaire, mais dans tous les domaines du désarmement.

L'objectif fondamental de la politique occidentale de maîtrise des armements et de désarmement a été et demeure de prévenir la guerre en renforçant la sécurité et en accroissant la stabilité au niveau le plus bas de forces et d'armements compatible avec les exigences d'une légitime défense individuelle ou collective. Nous sommes persuadés que de nouvelles mesures de maîtrise des armements et de confiance contribueront, comme l'envisage la Charte des Nations Unies, à façonner et à renforcer un ordre nouveau reposant sur la coopération où aucun pays n'aurait à craindre pour sa sécurité. Le Groupe occidental estime que des négociations engagées dans toutes les régions du monde en vue de réduire les risques de conflit, d'éliminer la course aux armements divers et de bâtir la confiance mutuelle de façon équitable et stabilisatrice peuvent apporter une contribution essentielle à la sécurité internationale.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Les Etats du Groupe occidental oeuvrent depuis des années en faveur de la non-prolifération et du désarmement sur une base régionale et mondiale. La crise du Golfe a démontré que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs ainsi que l'accumulation excessive d'armes classiques affaiblissaient la sécurité internationale et augmentaient les risques de conflit armé dans le monde. Pour relever ce défi, nous avons redit combien nous tenions à ce que des progrès soient réalisés le plus tôt possible dans les instances internationales chargées des questions spécifiques de prolifération.

Le Groupe occidental tient beaucoup à une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et continuera à oeuvrer à la réalisation de cet objectif. A cet égard, il se réjouit des adhésions récentes et importantes d'Etats d'Afrique australe et du fait que la Chine a annoncé son intention de principe d'y adhérer. Les autres membres du Groupe occidental se félicitent aussi que la France ait décidé d'y adhérer en principe. Le Groupe occidental appelle tous les Etats à devenir parties au TNP, estimant qu'une adhésion universelle et un respect strict des dispositions du Traité par toutes les parties sont importants pour renforcer encore l'instrument. Le Groupe occidental approuve le rôle que joue l'AIEA en facilitant le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et en administrant le système des garanties. Nous approuvons aussi la politique d'exportation responsables des Etats qui sont en mesure de collaborer avec d'autres en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Tout en rappelant qu'il appartient à tous les Etats de redoubler d'efforts et de prendre des mesures pour promouvoir le désarmement, les membres du Groupe occidental notent avec une préoccupation accrue que des Etats toujours plus nombreux ont acquis et mis au point des technologies balistiques à des fins éventuellement autres que pacifiques. L'élimination de cette source potentielle d'instabilité et d'insécurité internationales exige des initiatives aux niveaux bilatéral, régional et international. Le Groupe occidental se félicite des efforts entrepris par certains pays pour améliorer leur politique nationale d'exportations et du désir manifesté par d'autres pays de participer, avec les sept pays d'origine, au Régime de surveillance des technologies balistiques. Nous poursuivrons nos efforts, au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, pour résoudre le problème de l'accumulation excessive des armes en assurant la transparence et la retenue.

Nous nous félicitons que le Traité FNI, qui a éliminé une catégorie entière d'armes nucléaires, ait été mené à bien et continue d'être appliqué. Nous nous réjouissons aussi que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient échangé, le 11 décembre 1990 à Houston, les instruments de ratification et les protocoles des deux traités relatifs aux essais nucléaires - le Traité de limitation partielle des essais et le Traité relatif aux explosions nucléaires pacifiques. Nous nous félicitons aussi de la signature récente du Traité START par les présidents Bush et Gorbatchev, qui représente un aboutissement majeur puisqu'il permet d'assurer un équilibre plus stable et prévisible à des niveaux inférieurs de forces nucléaires stratégiques. Une fois ratifié, ce traité fera passer, en sept ans, les armes nucléaires stratégiques de chacune des parties de leur niveau actuel (entre 10 000 et 11 000 engins) à

(Mlle Solesby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

un niveau de 8 000 à 9 000 engins. Le Traité START prévoit une réduction importante des armes les plus déstabilisatrices et les plus dangereuses, à savoir les missiles balistiques terrestres et leurs ogives, et impose des restrictions sur des types spécifiques d'armes stratégiques.

Nous approuvons sans réserve l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'URSS pour engager de nouveaux pourparlers sur les armes stratégiques offensives et sur la relation entre les armes stratégiques offensives et défensives. Cet accord a été évoqué dans la Déclaration commune du 1er juin 1990 relative aux négociations futures sur les armes nucléaires et spatiales et la poursuite du renforcement de la stabilité stratégique.

S'agissant de l'application d'accords visant à faciliter de nouvelles réductions des forces nucléaires préstratégiques, les Etats du Groupe occidental qui sont membres de l'Alliance atlantique ont avancé, dans la Déclaration de Londres de juillet 1990, ce qui suit :

"L'évolution politique et militaire en Europe et la perspective de nouveaux changements permettent aux Alliés concernés de franchir de nouvelles étapes. Ils modifieront donc la taille de leurs forces de dissuasion nucléaire et adapteront les missions qu'ils leur confient. Ils sont arrivés à la conclusion que, dans le nouveau contexte politique et militaire européen, les systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées verront leur rôle considérablement réduit. Ils sont convenus plus spécifiquement que, dès l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires à courte portée, l'Alliance proposera, en échange de mesures réciproques de la part de l'URSS, l'élimination de tous ses obus nucléaires en Europe.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient entamer de nouvelles négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée, peu après la signature d'un accord sur les FCE. Les Alliés concernés définiront un cadre pour la maîtrise des armements qui tienne compte de leurs besoins considérablement réduits en armes nucléaires, et qui prenne en considération le fait que leurs systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées sont devenus moins nécessaires."

Les membres du Groupe occidental ne négligent aucun effort en vue de promouvoir la cause du désarmement nucléaire. Le Groupe occidental fait sien l'objectif d'un désarmement général et complet mais reconnaît que sa réalisation exigera une série de mesures de maîtrise des armements dans les domaines non nucléaires aussi bien que nucléaires. Et là, tous les Etats ont des responsabilités.

Pour terminer, le Groupe occidental rappelle qu'il tient à continuer à oeuvrer sans relâche à la conclusion d'accords de désarmement renforçant la sécurité de tous les membres de la communauté des nations.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, M. Dahlman, qui va présenter le rapport du Groupe diffusé aujourd'hui sous la cote CD/1097.

M. DAHLMAN (Suède) (traduit de l'anglais) : Je voudrais aujourd'hui présenter le rapport intérimaire de la récente réunion du Groupe spécial d'experts scientifiques qui porte la cote CD/1097. Cette session, qui était la trente-deuxième du Groupe, s'est tenue du 29 juillet au 9 août 1991. Des experts et des représentants de 28 pays y ont participé. Des représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) ont participé à certaines de ses parties. Tout au long de la réunion, le Groupe a bénéficié des services compétents du Secrétariat.

Je suis heureux de rendre compte à la Conférence du désarmement du succès du deuxième Essai technique à grande échelle. Comme prévu, cet Essai a été effectué du 22 avril au 9 juin 1991 et comprenait six semaines d'enregistrement et de transmission continue de données. Comme je l'ai déjà signalé à la Conférence en de précédentes occasions, l'Essai intégral a été soigneusement planifié et des instructions détaillées ont été établies sous la direction du coordonnateur de l'Essai, M. Peter Basham, du Canada. Plusieurs essais préliminaires ont été également effectués au cours des deux dernières années. Cette méthode, qui consistait à mettre progressivement en place les installations nécessaires pour l'Essai intégral dans les pays participants, s'est révélée extrêmement utile.

Trente-quatre pays ont participé à l'Essai intégral, ce qui représente une augmentation de 10 pays par rapport à l'essai préliminaire. Le Groupe spécial se félicite vivement que la participation à l'Essai se soit étendue à certains pays d'Afrique et d'Amérique du Sud. Ce résultat est dû dans une large mesure aux efforts de coopération internationale déployés au niveau des pays et des instituts. Les pays qui disposent de services d'experts et d'installations ont appuyé, dans le cadre d'arrangements bilatéraux, l'établissement et le fonctionnement de stations et de centres nationaux de données dans les pays qui avaient moins d'expérience sur le plan technique en matière de sismologie.

L'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les participants à l'Essai a été la pierre angulaire sans laquelle il n'aurait jamais pu être mené à bien. Dans les exposés qu'ils ont présentés au Groupe, de nombreux experts se sont félicités de cette coopération et ont décrit les échanges d'instruments, de matériel informatique et de logiciels qui ont eu lieu entre les instituts participants, ainsi que les visites des experts qui se sont rendus dans les stations ou les centres de données des autres pays pour aider à installer un nouvel équipement, assurer le fonctionnement correct des ordinateurs et des programmes, ou permettre de venir à bout du volume de travail considérable imposé par la conduite de l'Essai. Cette expérience a démontré concrètement les bons résultats qu'une étroite coopération internationale peut permettre d'obtenir.

(M. Dahlman, Suède)

Je vais maintenant m'efforcer d'exposer l'étendue et la complexité de cet Essai intégral. Les 34 pays participants ont fourni des données provenant de stations situées sur tous les continents, y compris l'Antarctique, au nombre de 60 au total. Par l'intermédiaire des centres nationaux de données, ces stations ont fourni quotidiennement des données aux quatre centres internationaux de données expérimentaux fonctionnant en Australie, en Suède, aux Etats-Unis et en URSS. Au total, plus de 30 000 messages ont été échangés pendant cette période de six semaines. Les centres nationaux de données ont transmis des informations sur plus de 100 000 signaux sismiques observés. Ces informations comprenaient à la fois des données sur les paramètres ou données de niveau I, qui décrivaient sommairement les signaux observés, et des données complètes et par conséquent beaucoup plus volumineuses sur les tracés ou données de niveau II. Le volume total des informations échangées est estimé, en termes techniques, à plus d'un gigaoctet. Pour donner une idée de la masse énorme que cela représente, nous pourrions essayer de le comparer aux déclarations prononcées dans cette même salle. Un gigaoctet correspondrait à une déclaration qui durerait huit heures par jour, à raison de sept jours par semaine, et cela pendant le reste de ce siècle.

L'analyse des 100 000 signaux transmis dans les quatre centres internationaux de données expérimentaux ont permis de définir et de localiser 6 000 événements au total sur toute la planète. Les phénomènes naturels nous ont posé des problèmes du fait d'un important tremblement de terre survenu, le 29 avril dans le Caucase, qui a été suivi de plusieurs répliques à de brefs intervalles. Le nombre important des données fournies par ces tremblements de terre a fortement éprouvé le système et a causé des surcharges dans plusieurs centres, ce qui a été une expérience utile.

Le traitement et l'échange de ce volume d'informations à l'échelle mondiale est une entreprise considérable, même en employant des méthodes de communication modernes et des ordinateurs. Nous avons fait appel à toutes les ressources de la technique moderne et nous avons eu recours à des systèmes de communication et d'informatique de pointe pour faire face à notre tâche.

Nous avons mené à bien une vaste expérience qui dépasse par son ampleur et sa complexité toutes celles qui ont été effectuées à des fins scientifiques dans le domaine de la sismologie. A ma connaissance, c'est aussi de loin l'essai multilatéral le plus important jamais effectué aux fins de la limitation des armements et du désarmement. Tout cela n'a pas été gratuit.

Le succès de l'Essai est dû au dévouement de centaines de personnes travaillant dans les stations sismologiques et dans les centres de données nationaux et internationaux qui, par leur enthousiasme et leur savoir-faire, ont surmonté, au prix de longues journées de travail, les nombreux problèmes qui se sont posés au cours de l'Essai. Au nom du Groupe spécial, je tiens à exprimer nos vifs remerciements à tous ceux qui, dans le monde, ont contribué à nos travaux avec tant de succès.

(M. Dahlman, Suède)

Lors de sa session, le Groupe a passé en revue les résultats et les données d'expérience obtenus dans les centres nationaux et les centres internationaux de données expérimentaux. Une vaste somme d'informations a été recueillie et il n'a été possible de procéder qu'à une analyse et à une évaluation provisoires pendant les deux semaines qu'a duré la session. Quelques-uns de ces résultats ont été compilés et annexés au rapport intérimaire et je me permettrai de formuler quelques observations préliminaires à cet égard.

Bien qu'on puisse se féliciter qu'un certain nombre de nouveaux pays aient participé à l'Essai intégral, la répartition des stations participantes sur le globe continue d'être inégale, près de la moitié des participants étant situés en Europe et un très petit nombre seulement en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. L'Essai a mis en évidence la puissance des stations complexes modernes, qui ont fourni une grande majorité des observations recueillies pendant l'Essai. Il nous faut examiner comment utiliser à l'échelle mondiale cette technique, qui commence à devenir moins onéreuse. La démonstration de l'Allemagne, à laquelle les membres de la Conférence du désarmement étaient également invités, a été particulièrement opportune et a révélé une conception intéressante d'une "station CD" établie selon la technologie moderne.

Les centres nationaux de données semblent avoir fonctionné de façon satisfaisante dans le monde entier. Ces installations ont demandé beaucoup d'efforts et il y a lieu d'examiner les moyens d'assurer leur maintien, compte tenu de l'importance capitale qu'elles présentent pour un système mondial.

L'échange international de données entre les centres nationaux et internationaux de données et entre les centres internationaux eux-mêmes, qui avait posé de graves problèmes lors des essais préliminaires, s'est déroulé de façon très satisfaisante. Les données sont arrivées rapidement et sur 30 000 messages, 200 environ seulement ont été perdus, ce qui représente un chiffre extrêmement faible. Il devrait être possible d'améliorer encore les communications en employant un système plus homogène. Une large gamme de moyens s'offre actuellement à cet effet.

Dans les centres internationaux de données expérimentaux, l'analyse a porté tant sur les paramètres que sur les tracés sismiques. Pour les paramètres, on a fait essentiellement appel à des procédés automatiques, alors que les tracés exigent une analyse en mode interactif que l'expert sismologue accomplit en dialogant avec une représentation graphique sur écran d'ordinateur. Dans l'ensemble, les centres internationaux de données expérimentaux se sont montrés à la hauteur de la tâche écrasante à laquelle ils ont dû faire face. Néanmoins, le temps dont ils disposaient pour procéder à une analyse complète des données relatives aux tracés sismiques était limité. Il faudra analyser de façon plus poussée la base de données précieuse qui a été établie au cours de l'Essai afin d'évaluer pleinement les possibilités qu'offre l'analyse des tracés. On compte que cette analyse complémentaire sera entreprise dans les centres internationaux de données avant la prochaine session du Groupe.

(M. Dahlman, Suède)

Comme son nom l'indique, le but de l'Essai était de mettre à l'épreuve les divers éléments techniques du système. Cependant, on a obtenu parallèlement des informations utiles de caractère plus spécifiquement sismologique ou fondamental. L'analyse complète de cette masse de données demandera beaucoup de temps et devra être effectuée en étroite coopération avec les institutions scientifiques du monde entier. Toutefois, je formulerai quelques observations préliminaires. Le problème qui consiste à associer les signaux observés à des événements déterminés demeure sérieux, et près de la moitié des signaux observés au cours de l'Essai n'ont pu être reliés à des événements dans l'analyse actuelle. Le système élaboré par le Groupe est essentiellement un système télé-sismique fondé sur des observations faites à une distance de l'ordre de 2 000 à 10 000 km des stations. Il ressort clairement de l'Essai, ainsi que des contributions scientifiques nationales présentées au Groupe, que les capacités d'observation à des distances régionales, soit jusqu'à 2 000 km des stations, sont très bonnes. Cette constatation peut avoir des incidences importantes sur la conception du système. Un troisième problème important concerne le traitement, dans le contexte du système mondial, des données fournies par les réseaux sismologiques nationaux de chaque pays, qui sont souvent de très haute qualité.

Le Groupe spécial a noté qu'une évaluation complète des résultats du deuxième Essai technique demanderait un effort substantiel. Il a créé cinq groupes d'étude, chacun étant placé sous la direction d'un responsable afin de traiter des différents aspects de ces travaux. Le Groupe spécial s'efforcera d'achever durant la session de printemps de 1992 un rapport sur l'évaluation complète des aspects techniques de l'Essai. L'évaluation sismologique globale exigera beaucoup plus de temps et fera l'objet d'un rapport ultérieur. A cet égard, le Groupe estime qu'il conviendrait de disposer des installations qui seraient éventuellement nécessaires pour évaluer avec succès le deuxième Essai technique.

A l'invitation de la Conférence du désarmement, un représentant de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) a assisté à la session du Groupe et a présenté des informations sur son système mondial d'échange d'informations. Le représentant de cette organisation a également procédé à une démonstration de ce système à laquelle ont également assisté des membres de la Conférence du désarmement. INMARSAT offre une possibilité intéressante d'obtenir des échanges de données à l'échelle mondiale à partir de stations sismologiques et d'autres stations de surveillance situées dans des régions où l'on ne dispose pas d'autres moyens de communication de haute qualité. Le Groupe a exprimé ses remerciements au représentant d'INMARSAT pour la contribution importante qu'il a apportée aux travaux du Groupe.

Le Groupe spécial a poursuivi l'examen préliminaire de ses travaux futurs. Il a estimé qu'un grand nombre de travaux utiles pourraient être effectués dans le cadre de son mandat actuel en ce qui concerne les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Il compte pouvoir élaborer des recommandations spécifiques à cet égard durant sa prochaine session, compte tenu des résultats

(M. Dahlman, Suède)

du deuxième Essai. Le Groupe spécial suggère de tenir sa prochaine session du 2 au 13 mars 1992, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le Président du Groupe spécial pour sa présentation du rapport ainsi que pour les renseignements utiles qu'il a fournis à la Conférence. En ce qui concerne le rapport, qui est publié sous la cote CD/1097, le Groupe spécial a suggéré, au paragraphe 19, de tenir sa prochaine session du 2 au 13 mars 1992. Je me propose de soumettre cette suggestion à la prochaine séance plénière de la Conférence qui aura lieu le jeudi 22 août. Bien entendu, les délégations qui souhaiteraient faire des observations sur le rapport CD/1097 pourront le faire lors de cette plénière ou ultérieurement, à leur convenance.

Je n'ai plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Permettez-moi d'aborder maintenant une autre question. Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des comités spéciaux. Comme d'habitude, il est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié, si nécessaire. A ce propos, j'aimerais signaler deux changements qui ont été décidés au cours des consultations tenues ce matin avec le Président et les coordonnateurs du Comité spécial des armes chimiques. Le premier consiste à ajouter une nouvelle réunion du Groupe de travail C le mardi 20, à 15 heures. Le deuxième changement porte sur la réunion du vendredi 23, à 10 heures : il s'agira d'une réunion du Groupe de travail B, et non du Groupe de travail C. Le secrétariat distribuera le texte révisé du calendrier dans les casiers des délégations. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence accepte le calendrier tel qu'il a été modifié oralement.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui, et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 22 août, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.
